



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« PLANTES EN DANGER » : LE MINISTÈRE LANCE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES PLANTES

Paris, le 07 juillet 2023

L'introduction de maladies ou de ravageurs des plantes sur le territoire français peut avoir de lourdes conséquences sur les végétaux sauvages et cultivés. Afin de mieux faire connaître les bonnes pratiques pour préserver la santé de nos plantes, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance « Plantes en danger », une campagne de sensibilisation nationale diffusée sur l'ensemble de la période estivale. Lancée à partir du 30 juin, celle-ci entend sensibiliser autant le grand public que les voyageurs, jardiniers amateurs ou encore pépiniéristes. Ils sont invités à ne pas rapporter de végétaux dans leurs bagages - ces derniers pouvant abriter des organismes nuisibles qui ne sont pas toujours visibles - et à réaliser leurs achats dans les points de ventes dédiés.

« Préservons la santé des plantes autour de chez nous : soyons tous vigilants ! »

« Plantes en danger » vise à prévenir la propagation de six dangers majeurs, parfois mortels, pour nos plantes. Trois d'entre eux sont des menaces pour les végétaux métropolitains : la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais et les capricornes asiatiques. La campagne invite également tous les acteurs à être vigilants et à signaler tout signe ou symptôme inhabituel présent sur les plantes autour de chez eux aux services régionaux compétents du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. En 2023, un nouveau volet de la campagne est consacré aux menaces présentes en Outre-mer : la fusariose du bananier, la maladie du dragon jaune et le jaunissement mortel du palmier.

« Ne rapportez pas de plantes, de fruits ni de légumes de vos voyages »

L'objectif est d'empêcher la propagation des organismes nuisibles pour les plantes, que ce soit des bactéries, des virus ou des insectes, véhiculés par les flux commerciaux de végétaux ou par les voyageurs qui en rapportent de leurs voyages.

Les professionnels du secteur, les collectivités locales et les infrastructures de transports (ports, aéroports et leurs compagnies) sont des acteurs incontournables de la lutte contre les organismes dangereux pour nos plantes. « Plantes en danger » rappelle en effet la nécessité d'acheter exclusivement des végétaux dûment contrôlés, disposant d'un passeport phytosanitaire.

Pour cette campagne, six organismes nuisibles prioritaires ont été ciblés :

Les organismes qui menacent la métropole :

- La [bactérie *Xylella fastidiosa*](#) est présente en France en Corse, en Occitanie et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son mode de transmission par des insectes vecteurs et la multiplicité des plantes hôtes rendent sa propagation très dangereuse. Les foyers sur le territoire font l'objet de mesure de lutte.

- Le [scarabée japonais \(*Popillia japonica*\)](#) se déplace facilement sur de grandes distances par les moyens de transports (camions, trains, etc.) et est polyphage (se nourrit de nombreuses espèces végétales). Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.
- Plusieurs foyers de [capricornes asiatiques \(*Anoplophora spp.*\)](#) ont été détectés en France ces dernières années et font l'objet de mesures de lutte. L'introduction de ces insectes est liée au transport d'emballages en bois et de bonsaïs en provenance d'Asie.

Les organismes qui menacent l'outre-mer :

- La [fusariose du bananier](#) est causée par un champignon appelé Foc TR4. Il se propage dans l'eau et le sol et peut survivre plusieurs années dans les sols. Détecté de façon ponctuelle à Mayotte, il peut causer de graves dommages et avoir un impact économique considérable ; il fait l'objet de mesures d'éradication.
- La [maladie du dragon jaune](#) est l'un des dangers les plus importants pour les cultures d'agrumes. Causée par une bactérie, elle est présente dans les Antilles et à la Réunion et a été détectée en Guyane en 2022.
- Le [jaunissement mortel du palmier](#) a été détecté en Guadeloupe en 2021. Cette maladie disséminée par un insecte (ou par des outils contaminés) entraîne la mort du palmier en 3 à 5 mois. Une détection précoce permet d'adapter les mesures de lutte.

Quatre de ces six organismes nuisibles sont des organismes de quarantaine prioritaires¹ pour l'Union Européenne, suivant le règlement européen 2016/2031/UE : leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne. C'est pourquoi leur dissémination doit être à tout prix évitée sur le territoire.

Pour plus d'informations, consulter le [dossier « Plantes en danger »](#) et le [kit de communication](#).



¹ Un organisme de quarantaine est, selon la définition de l'[ONUAA](#), un organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle.

Contacts presse

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv